



**Pays de
Niederbronn-
les-Bains**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terre d'innovations par tradition

Département du Bas-Rhin
**Communauté de communes
du Pays de Niederbronn-les-Bains**

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du 3 avril 2023 à 20 h 00
Espace Cuirassiers de Reichshoffen**

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 02
Absents excusés : 04
Quorum : 18

Date de la convocation : 28 mars 2023

Membres présents :

MMES DUCHMANN, LEININGER, BECKER, DENNI, KLEIN M., PRINTZ, BUCHI, GUILLIER, NICOLA, REPERT, WAECHTER.

MM. HERZOG, GASSER, JOST, VOGT, BECK, LUX, GUNKEL, OTT, KETTERING, WALD, BETTINGER, SPAGNOL, DOHRMANN, WALTER, REXER, HASSENFRATZ, KOCH, BURCKER, KLEIN P., BAUER, OMPHALIUS, WERNERT, DOMERACKI.

Pouvoirs :

M. Serge FEURER a donné pouvoir à Alain GUNKEL.

M. Jonathan SOMMER a donné pouvoir à Bruno WALD.

Membres absents :

MM. Michel SCHWEIGHOEFFER, Serge FEURER et Mme Claudia ZIMMER de Mertzwiller
M. Jonathan SOMMER de Niederbronn-les-Bains

Secrétaire de séance : Madame Carole FABACHER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2023/029 : Affaires financières : budgets primitifs 2023

Le Président rappelle que conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil a été transmis avec l'invitation de la présente séance. Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil communautaire avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Cet état n'a pas à faire l'objet d'un vote.

Après avoir entendu le rapport du Président et les explications du vice-président Patrick BETTINGER sur les documents adressés aux délégués communautaires, ceux partagés via Google Drive et projetés en séance.

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20230403-DEL2023-029-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Vu la note de synthèse et les documents partagés via Google Drive (conformément au règlement intérieur).

Vu la délibération du 20 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 20 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 13 mars 2023,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Vote à l'unanimité sans vote formel sur les chapitres, le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :**

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

Section de fonctionnement

Dépenses	13 401 547.73 €
Virement à la section d'investissement	<u>5 523 452.27 €</u>
Dépenses totales	18 925 000.00 €

Recettes	13 548 948.86 €
Excédent reporté	<u>5 376 051.14 €</u>
Recettes totales	18 925 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses	6 577 943.21 €
Restes à réaliser	975 056.79 €
Dépenses totales	7 553 000.00 €

Recettes	834 711.84 €
Restes à réaliser	0.00 €
Affectation au c/1068	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	5 523 452.27 €
Excédent reporté	<u>1 194 835.89 €</u>
Recettes totales	7 553 000.00 €

La liste des subventions votées dans le cadre du budget s'établit comme suit (article L. 2311-7 du CGCT) :

Article	Nom de l'organisme	Montant
657362	CIAS	152 662.15 €
6573641	TI'GO	54 500.00 €
65748	EMCN	120 000.00 €
65748	MISSION LOCALE	8 660.00 €
65748	RESEAU ANIMATION INTERCOMMUNALE	685 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20230403-DEL2023-029-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



- Vote à l'unanimité, sans vote formel sur les chapitres, le budget primitif du service d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2023 arrêté comme suit :

➤ **BUDGET DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

Section d'exploitation

Dépenses	2 895 465.87 €
Virement à la section d'investissement	<u>18 034.13 €</u>
Dépenses totales	2 913 500.00 €
Recettes	2 480 075.06 €
Excédent reporté	<u>433 424.94 €</u>
Recettes totales	2 913 500.00 €

Section d'investissement

Dépenses	25 130.40 €
Restes à réaliser	<u>3 369.60 €</u>
Dépenses totales	28 500.00 €
Recettes	7 096.27 €
Restes à réaliser	0.00 €
Affectation au c/1068	2 778.55 €
Virement de la section de fonctionnement	18 034.13 €
Excédent reporté	<u>591.05 €</u>
Recettes totales	28 500.00 €

- Vote à l'unanimité, sans vote formel sur les chapitres, le budget primitif annexe dénommé « Zone d'activités du Dreieck » pour l'exercice 2023 arrêté comme suit :

➤ **BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DU DREIECK »**

Section de fonctionnement

Dépenses	2 003 211.04 €
Recettes	2 003 211.04 €

Section d'investissement

Dépenses	1 721 069.64 €
Déficit reporté	<u>1 190 539.57 €</u>
Dépenses totales	2 911 609.21 €
Recettes	2 911 606.52 €
Restes à réaliser	0.00 €
Affectation au c/1068	2.69 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Excédent reporté	<u>0.00 €</u>
Recettes totales	2 911 609.21 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

P. Hilt

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 06/04/2023

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 06/04/2023

La Secrétaire de séance,
Carole FABACHER

Accusé de réception en préfecture
067416701098-20230403-DEL2023-029-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

